

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA GESTION DE LEURS HUILES USAGÉES.

CYCLEVIA s'engage à vos côtés et vous apporte des solutions sûres et responsables pour donner une nouvelle vie aux huiles usagées recueillies au sein de vos déchèteries.



CYCLEVIA

L'éco-organisme de la filière
des huiles et des lubrifiants usagés.



215 000 TONNES D'HUILES USAGÉES
COLLECTÉES PAR AN*



16 500 TONNES D'HUILES USAGÉES
COLLECTÉES EN DÉCHÈTERIES PAR AN*



3 500 POINTS DE COLLECTE
EN DÉCHÈTERIES PARTOUT EN FRANCE*

* Chiffres pour l'année 2019. Source ADEME.

LES COLLECTIVITÉS, DES ALLIÉES INDISPENSABLES À L'AMÉLIORATION DE LA FILIÈRE

Au regard des **215 000 tonnes d'huiles usagées collectées tous les ans en France**, les 16 500 tonnes recueillies en déchèteries représentent un volume relativement modeste. Les collectivités occupent cependant un rôle primordial dans le processus d'amélioration de la collecte auprès des particuliers.

Avec plus de **3 500 points de collecte en déchèteries** répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, les collectivités possèdent un maillage dense et étendu qui offre aux particuliers un moyen unique de se débarrasser de leurs huiles usagées. Pour la filière, elles sont aussi un maillon irremplaçable qui lui donne accès aux plus petits détenteurs pour collecter jusqu'au dernier litre d'huile usagée... certainement le plus difficile à recueillir, certainement aussi le plus polluant pour les territoires et leurs sols.

ENTRÉE EN FONCTION DE LA REP

Une nouvelle responsabilité pour la filière

Le 10 février 2020, la loi AGEC introduisait un nouveau régime de responsabilité élargie des producteurs (REP) applicable aux huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles. Depuis le 1^{er} janvier 2022, cette directive rend les producteurs responsables des produits qu'ils introduisent sur le marché français et ce jusqu'à la fin de leur cycle de vie.

Pour endosser cette nouvelle responsabilité, un éco-organisme a été créé sous l'impulsion des producteurs de lubrifiants et en concertation avec les autres acteurs de la filière :



Qu'est-ce que ça change pour les collectivités ?

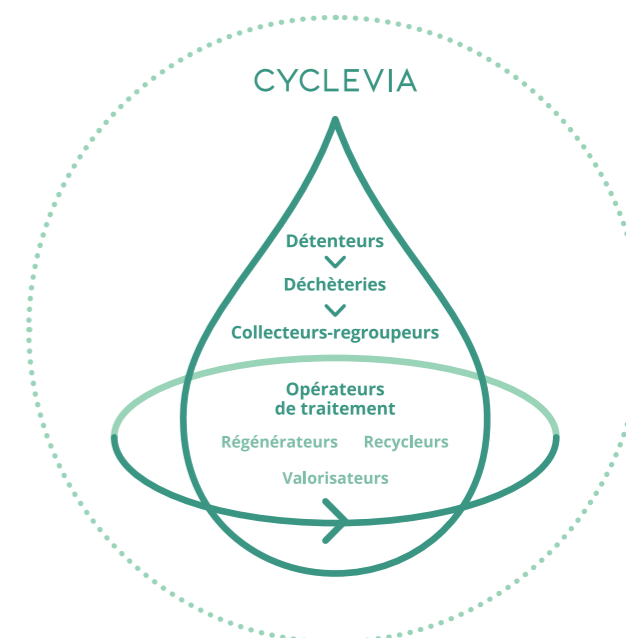
TOUT EN TERMES DE COÛTS.

L'éco-organisme finance directement les opérations de collecte et de transport. En tant que collectivité, vous bénéficiez de la gratuité de ce service et ce, partout en France.

RIEN EN TERMES D'ORGANISATION.

Historiquement organisée par l'ADEME, la filière des huiles et des lubrifiants usagés bénéficie d'un tissu de sociétés disposant d'une longue expérience en matière de collecte et de traitement, mais également d'une bonne complémentarité. **CYCLEVIA** s'inscrit dans la continuité respectueuse de la filière en place, tout en apportant à ses acteurs un haut niveau de performance environnementale.

Comme tout acteur de la filière, il est néanmoins de la responsabilité de chaque collectivité de s'enregistrer auprès de l'éco-organisme.



CYCLEVIA. QUI SOMMES-NOUS ?

CYCLEVIA est l'éco-organisme de la filière et a été créé en 2021 à l'initiative de producteurs d'huiles et du Centre Professionnel des Lubrifiants (CPL). Agréé par les pouvoirs publics depuis le 23 mars 2022, CYCLEVIA assure une mission d'intérêt général. Elle consiste notamment en la prise en charge de la fin de vie des huiles et lubrifiants selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). CYCLEVIA est une société privée à but non lucratif. Ses revenus sont assurés exclusivement par ses adhérents metteurs en marché.



NOTRE VOCATION

Endosser la responsabilité des producteurs en matière de collecte et de traitement des huiles usagées, et plus globalement, être acteurs du développement responsable de la filière et de son avenir.

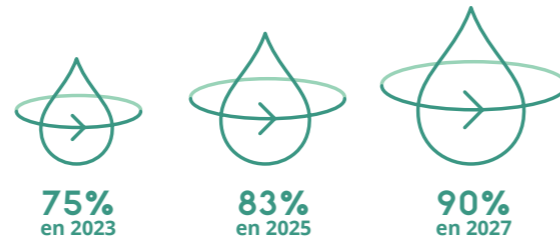
NOTRE AMBITION

Favoriser l'économie circulaire pour porter la filière à un haut niveau de performance tout en réduisant son impact sur l'environnement.

Objectifs de collecte d'huiles usagées pour les 6 ans de l'agrément (rapport aux lubrifiants mis en marché).



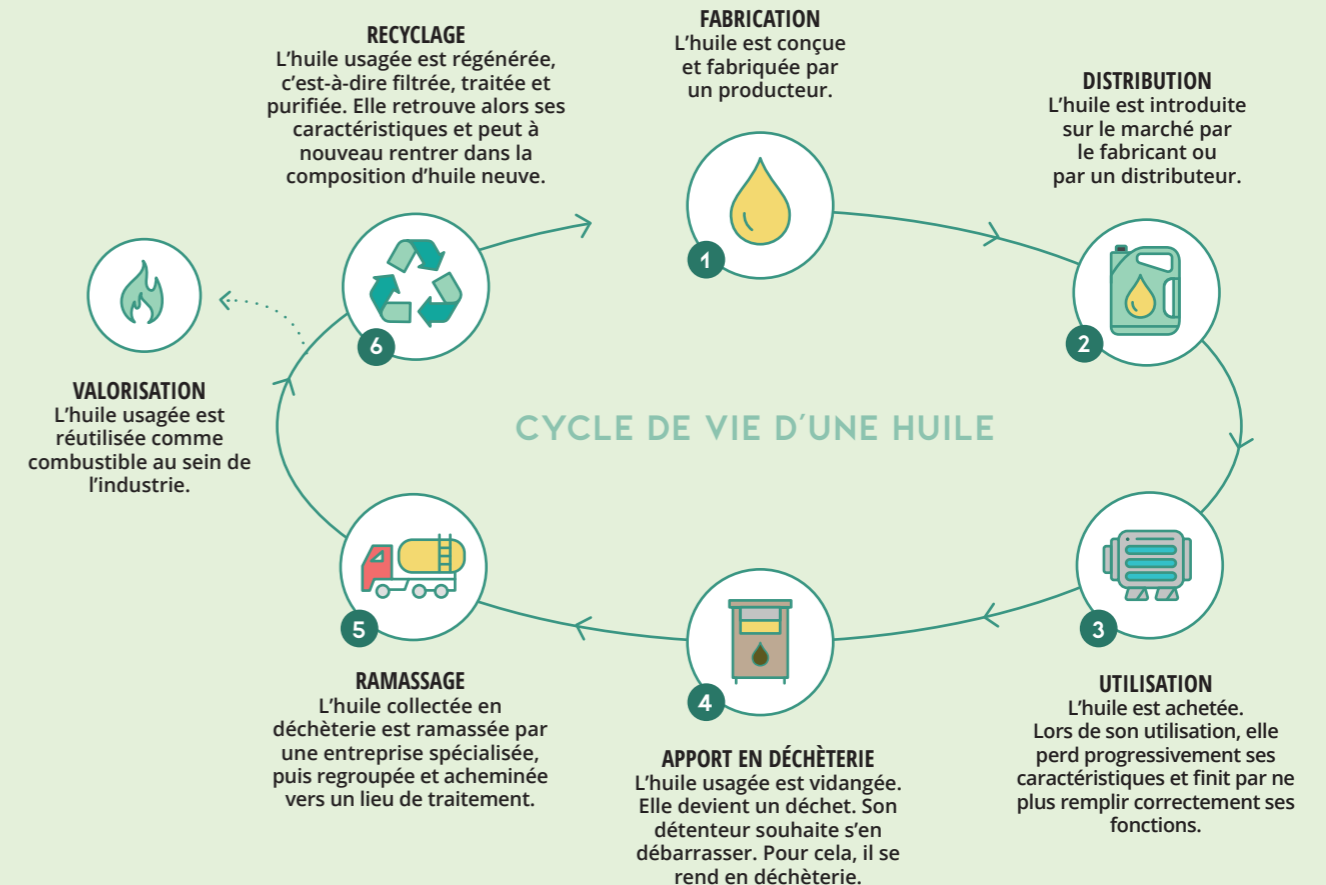
Objectifs de régénération et de recyclage d'huiles usagées pour les 6 ans de l'agrément (rapport à la quantité collectée).



RÉGÉNÉRATION

3 litres d'huiles usagées deviennent en moyenne 2 litres d'huiles de base après raffinage. Elles peuvent être ensuite utilisées comme base pour la fabrication de lubrifiants.

Source ADEME



NOS 3 ENGAGEMENTS POUR LES COLLECTIVITÉS

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général et dans le but de favoriser un développement plus vertueux de la filière, CYCLEVIA met en œuvre une triple action dédiée aux collectivités territoriales.



01 Rendre la collecte gratuite partout en France

Avec l'entrée en vigueur de la loi et l'entrée en fonction de l'éco-organisme, nous finançons intégralement les opérations de collecte et de transport des huiles usagées de vos points d'apport volontaire partout en France, en métropole comme en outre-mer. Nous versons notre soutien directement aux opérateurs dans le cadre d'une convention passée avec eux.

Pour CYCLEVIA, c'est décharger les collectivités d'un poids financier et assumer de façon très claire la responsabilité des producteurs.

Sous quelles conditions ?

Pour bénéficier de la collecte gratuite, vous avez la possibilité de faire intervenir l'opérateur de votre choix à condition qu'il soit enregistré auprès de l'éco-organisme. Par cet engagement, votre prestataire s'engage à suivre le cahier des charges défini par la nouvelle réglementation et à observer les prescriptions techniques d'intervention en vigueur.

@ Retrouvez sur cyclevia.com la liste des collecteurs-regroupeurs conventionnés en capacité de ramasser les huiles usagées au sein de votre département.



02 Soutenir la gestion de vos points d'apport volontaire

CYCLEVIA participe au financement de vos points d'apport volontaire (PAV) et à leur exploitation. Ce soutien répond à trois composantes.

- **L'emplacement des PAV.**
- **Le contenant, en fonction du volume annuel collecté.**
- **Les frais de personnel et d'équipement en protections individuelles.**

Pour CYCLEVIA, c'est la garantie que vos installations répondent aux critères d'accès et de stockage en vigueur et que la sécurité de vos agents et de vos usagers est assurée.

Sous quelles conditions ?

Un certain nombre d'informations liées à l'exploitation de vos PAV doivent nous être transmises, comme la quantité d'huiles usagées collectée. Dans ces conditions, le soutien est versé annuellement sur la base de l'année précédente.

@ Pour vous aider dans la gestion de vos PAV, nous vous donnons accès à un catalogue présentant une sélection de contenants. Pour cela, contactez-nous.



03 Participer à votre communication et la financer

CYCLEVIA participe au financement des actions de communication locale que vous pouvez mener auprès des habitants de votre territoire. L'éco-organisme met également à votre disposition des outils « clé en main » pour vous accompagner dans votre communication. Son objectif est d'inciter les particuliers à se défaire de leurs huiles usagées en déchèterie, de les informer de la dangerosité de ces déchets, des risques pour la santé et l'environnement, ou encore des bonnes pratiques à observer en matière de collecte.

Pour CYCLEVIA, c'est favoriser la convergence des flux d'huiles usagées des particuliers au sein de vos installations. C'est aussi l'assurance que les opérations de collecte se déroulent dans des conditions de sécurité optimales.

Sous quelles conditions ?

Le soutien est calculé annuellement sur la base de l'année précédente au prorata du nombre d'habitants de votre territoire. Pour en bénéficier, vous devrez nous transmettre certaines informations contractuelles et justifier notamment des actions de communication accomplies et en projet.

@ Pour accéder aux outils de communication que nous mettons à votre disposition, rendez-vous sur notre site cyclevia.com



COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA COLLECTE ET ASSURER LA GRATUITÉ DE SON RAMASSAGE ?



Faire appel à un collecteur-regroupeur conventionné

Au-delà de l'accès à la gratuité de ce service, c'est aussi pour votre collectivité l'assurance que ces déchets dangereux seront placés entre de bonnes mains et orientés vers des solutions de traitement responsables et vraiment respectueuses de l'environnement.



Vous souhaitez organiser un ramassage ? CYCLEVIA met à votre disposition la liste des sociétés conventionnées en capacité de collecter les huiles usagées au sein de votre département. Rendez-vous sur cyclevia.com



Garantir la qualité des huiles usagées collectées au sein de votre déchèterie

En respectant les critères relatifs à la composition des lots d'huiles usagées et en vous soumettant aux obligations légales d'échantillonnage, vous éviterez d'éventuelles pollutions au sein des lots de votre collecteur-regroupeur. D'autre part, vos huiles posséderont les qualités suffisantes pour être régénérées et rejoindre la boucle vertueuse de l'économie circulaire.

POUR ÉVITER LES POLLUTIONS, QUELS SONT LES TAUX À RESPECTER POUR VOS HUILES USAGÉES ?

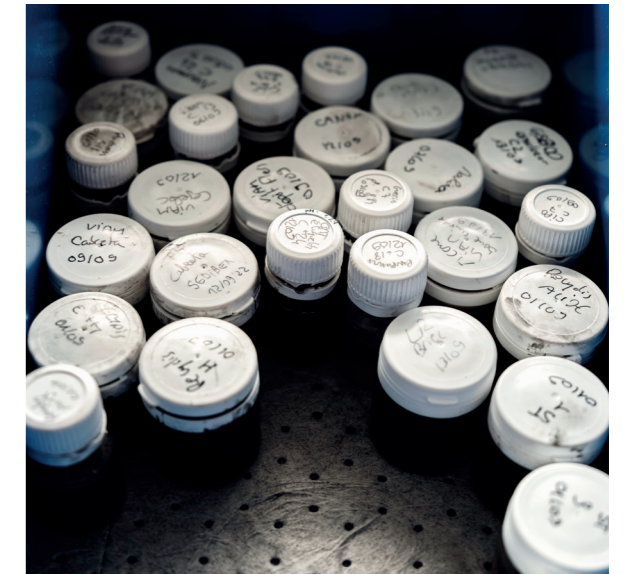
- ≤ 5 % d'eau
- < 6 % de chlore
- < 50 ppm de PCB*

* Polychlorobiphényle.



Garantir la sécurité des personnes et l'accessibilité de vos stocks en vue de la collecte

- En conditionnant vos huiles usagées dans des fûts de 200 litres ou des cuves avec bac de rétention.
- En permettant leur collecte par pompage.
- En rendant vos contenants accessibles dans de bonnes conditions de sécurité, sans escalade et à une distance de moins de 20 mètres de l'équipement de pompage.
- En ne faisant pas attendre l'opérateur de collecte plus de 15 minutes en amont de son accès aux huiles usagées et avant le début du pompage.



Assurer la traçabilité

Pour assurer la cohérence des flux et tracer d'éventuelles pollutions, nous vous demanderons de conserver pendant trois ans les bons d'enlèvement remis par votre opérateur et pendant 18 mois les échantillons que celui-ci aura prélevés.



POURQUOI FAIRE APPEL À UN COLLECTEUR-REGROUPEUR CONVENTIONNÉ ?

01

POUR VOUS GARANTIR LA REPRISE GRATUITE DE VOS DÉCHETS PARTOUT EN FRANCE.

CYCLEVIA vous assure la prise en charge de vos coûts de collecte de façon rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2022.

02

POUR ÊTRE SÛR QUE VOS DÉCHETS SONT ENTRE DE BONNES MAINS.

Les opérateurs enregistrés auprès de CYCLEVIA exercent leur activité dans le cadre de la loi et dans les règles de l'art. Ils mettent en œuvre des pratiques sûres, standardisées et éprouvées, que nous auditons régulièrement.

03

POUR ÊTRE SÛR QUE VOS DÉCHETS PRENNENT LE BON CHEMIN.

CYCLEVIA est garant des flux. Nous favorisons le regroupement de vos huiles usagées, ainsi que des solutions de traitement innovantes et responsables.

04

POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
et prendre part à un mouvement national vertueux guidé par des objectifs communs de performance environnementale.

COMMENT S'ENREGISTRER AUPRÈS DE CYCLEVIA ?

01 Rendez-vous sur territeo.com, la plateforme administrative des éco-organismes pour les collectivités territoriales. Effectuez ensuite une demande de mise en relation avec nos services.

Si vous n'êtes pas déjà inscrit à territeo.com, créez votre compte directement en ligne depuis la page d'accueil. Si votre collectivité est située en outre-mer, nous vous invitons, au besoin, à vous rapprocher du facilitateur opérant au sein de votre territoire. Il vous aidera dans votre démarche.

02 À réception de votre demande, nous vérifions votre éligibilité. Votre collectivité doit, entre autres, posséder une ou plusieurs déchèteries aménagées pour la collecte des déchets dangereux (ICPE rubrique 2710) et permettre la collecte des huiles usagées par pompage.

03 Votre demande est acceptée et nous vous transmettons le lien vers la page où vous pourrez créer votre fiche d'identité sur notre plateforme Lubrec, le portail web de CYCLEVIA destiné à l'ensemble des acteurs de la filière. Nous vous demanderons également de nous indiquer la liste de vos PAV, le volume d'huiles usagées collectées en année N -1, ainsi que certaines informations et données comptables et administratives.

04 À réception de votre fiche, nous vérifions les informations. Si certaines d'entre elles se révélaient manquantes ou erronées, nous vous contacterions directement.

05 Nous validons votre dossier d'enregistrement et vous recevez en retour un lien via la solution dématérialisée Docusign destinée à signer votre convention et nous transmettre l'ensemble des pièces attendues (arrêtés préfectoraux, etc.).

06 Nous signons à notre tour la convention. Vous êtes officiellement enregistré chez CYCLEVIA, l'éco-organisme de la filière des huiles et des lubrifiants usagés.

07 Vous recevez de notre part un mail de bienvenue. Ce mail contient vos accès à Lubrec ainsi qu'un mémo de formation pour vous aider à bien comprendre le fonctionnement de la plateforme. Une assistance téléphonique est également mise à votre disposition afin de faciliter vos premiers pas. Lors de votre première connexion, vous personnalisez votre mot de passe et validez également les CGU. Vous pouvez également y retrouver et télécharger votre contrat et ses annexes.

Lubrec
PAR CYCLEVIA

08 Vous pouvez désormais procéder à vos déclarations périodiques.



**L'éco-organisme de la filière
des huiles et des lubrifiants usagés.**

Immeuble Le Concorde
4, rue Jacques Daguerre
92500 Rueil-Malmaison

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
cyclevia.com

POUR NOUS CONTACTER :
contact@cyclevia.com

POUR NOUS SUIVRE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :

